

Image not found or type unknown



Envoi de sms par l'entreprise

Par **thomas_56**, le **22/11/2013 à 10:44**

Bonjour,

Un employeur a-t-il le droit d'envoyer des SMS d'alerte 24h/24h sur les mobiles persos de ses employés sans aucune compensation financière ?

Je reçois notamment des SMS quand un des serveurs informatique ne répond plus (ce qui se traduit par un site Web inaccessible pour les clients). On ne m'a pas prévenu que j'allais recevoir ces SMS.

Merci

Par **P.M.**, le **22/11/2013 à 16:10**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas d'astreinte, normalement, vous n'avez pas à être dérangé en plus sur votre mobile privé...